



1, rue du Général Leclerc  
77400 POMPONNE  
Tél. : 01 60 07 78 22  
[mairie@pomponne.org](mailto:mairie@pomponne.org)

## Conseil Municipal Du 12 décembre 2023

L'an deux mil vingt trois, le douze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, salle Simon Arnould, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire

Membres en exercice : 27  
Date convocation : 5 décembre 2023  
Présents : 19  
Votants : 26

### **ETAIENT PRESENTS :**

Arnaud BRUNET, Maire  
Catherine BARBERO, Laurence AUDIBERT, Fabrice BUSSY, Marie-Agnès DESCOUX, Fanny BILLY, Adjointes  
Sandrine MARTINS, Isabelle JODIN, Charlotte LE MAITOUR, Jean-Marc SIOZAC, Patrick MICHEL, Isabelle DUPRÉ, Christophe LASSERRE, Mildred PUISSANT, Hervé GUISE, Nathalie BEELS, Jean-Marc LONGEQUEUE, Christophe PRUDHOMME, Mapril BAPTISTA, Conseillers Municipaux

### **ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Claude SCHAEFFER a donné pouvoir à Arnaud BRUNET  
Ngoc Loi TRAN a donné pouvoir à Charlotte LE MAITOUR  
Brigitte FOULON a donné pouvoir à Laurence AUDIBERT  
Jean BÉDU a donné pouvoir à Hervé GUISE  
Arnaud SCHMITT a donné pouvoir à Jean-Marc LONGEQUEUE  
Magali BOUARFE a donné pouvoir à Nathalie BEELS  
Dominique FRANÇOISE a donné pouvoir à Christophe PRUDHOMME

### **ETAIT ABSENT :**

William NETO DE JESUS

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Fanny BILLY a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

### **DELIBERATION N° 2023-71 : Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L.2122-23,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, ainsi que les textes subséquents,

Accusé de réception en préfecture  
077-217703727-20231212-2023-71-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2023  
Date de réception préfecture : 19/12/2023

VU la délibération du conseil municipal en date du 5 juillet 2020, portant délégation au maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**PREND ACTE** de la présentation des décisions prises dans le cadre de la délégation du Maire, soit :

07/11/2023	D2023-27	Modification de la régie d'avance « EQUIPEMENT » pour régler les dépenses de redevances pour logiciels.
17/11/2023	D2023-28	Convention de partenariat « Séance Abbé Pierre, une vie de combats » proposant à l'ensemble des habitants de Pomponne un tarif préférentiel pour l'achat de places de cinéma à l'établissement LE CINQ de Lagny-sur-Marne à l'occasion du film « L'Abbé Pierre, une vie de combats » à compter du 18 novembre 2023. Le prix des places est de 6 euros TTC, pris en charge à hauteur de 2,50 euros TTC par la commune partenaire, soit 3,50 euros TTC pour le client. Les bénéficiaires devront apporter au cinéma lors de l'achat des places un justificatif de domicile et une pièce d'identité.
23/11/2023	D2023-29	Achat concession n°1103 (BAHI) – 250 € (plan n°1419)

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 12 décembre 2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture de Torcy le et de la publication, le*

Le Maire  
A. BRUNET

Le Maire,  
  
Arnaud BRUNET

Accusé de réception en préfecture  
077-217703727-20231212-2023-71-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2023  
Date de réception préfecture : 19/12/2023